

# COMpte-REndU DE LA RéUnIon DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 MARS 2023 A 19H30

**La réunion du Conseil Municipal du MÉE-SUR-SEINE s'est tenue à l'Hôtel de Ville en séance publique en respectant les mesures imposées dues à la crise sanitaire, le jeudi 23 mars 2023 à 19h30.**

Présidée par M. le Maire, Franck Vernin, les Adjointes au Maire et les Conseillers Municipaux étaient présents (29) ou excusés représentés (5) ou absent (1). Après la désignation de M. Christian Quillay en qualité de Secrétaire de séance, il a été soumis aux Conseillers Municipaux, les dossiers suivants :

1	<b>Désignation du Secrétaire de Séance</b> : adopté à l'unanimité
2	<b>Installation d'un nouveau Conseiller Municipal suite à la démission d'un Adjoint au Maire</b> : a pris acte <b>Prise d'acte</b> de l'entrée dans le Conseil Municipal de Le Mée-sur-Seine de Madame <b>Justine KENGNE</b> , à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2023, en qualité de suivant de la liste « Le Mée pour vous, Le Mée pour tous » présentée aux électeurs lors du renouvellement général des Conseils Municipaux en mars 2020.
3	<b>Election d'un 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire</b> : A obtenu Madame <b>Maxelle THEVENIN</b> : Vingt-six (26) voix. Madame <b>Maxelle THEVENIN</b> ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée <b>9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire</b> et a été immédiatement installée.
4	<b>Remplacement d'un élu et nouvelle composition au sein de la Commission municipale cadre de vie, propreté et technique</b> : adopté à l'unanimité <b>A procédé à l'élection</b> d'un de ses représentants élu au sein de la Commission municipale cadre de vie, propreté et technique en remplacement de Monsieur Christian GENET, démissionnaire. <b>Désignation</b> de Monsieur <b>Hamza ELHIYANI</b> en remplacement de Monsieur Christian GENET au sein de la Commission municipale cadre de vie, propreté et technique. <b>Précision que</b> la nouvelle composition de la Commission municipale cadre de vie, propreté et technique au 23 mars 2023 est la suivante : Mme Maxelle THEVENIN, M. <b>Hamza ELHIYANI</b> , M. Taoufik BENTEJ, M. Charles LEFRANC, M. Benoît BATON, Mme Sylvie RIGAULT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, M. Robert SAMYN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ.
5	<b>Remplacement d'un élu et nouvelle composition au sein de la Commission municipale solidarité, handicap et seniors</b> : adopté à l'unanimité <b>A procédé à l'élection</b> d'un de ses représentants élu au sein de la Commission municipale solidarité, handicap et seniors en remplacement de Monsieur Christian GENET, démissionnaire. <b>Désignation</b> de Madame <b>Justine KENGNE</b> en remplacement de Monsieur Christian GENET au sein de la Commission municipale solidarité, handicap et seniors. <b>Précision que</b> la nouvelle composition de la Commission municipale solidarité, handicap et seniors au 23 mars 2023 est la suivante : Mme Ouda BERRADIA, Mme Sylvie RIGAULT, M. Neima TOUNKARA, Mme <b>Justine KENGNE</b> , Mme Nadia DIOP, Mme Sophie IMOUZOU, Mme Maggy PIRET, M. Georges AURICOSTE, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Angélique DECROS.
6	<b>Remplacement d'un élu et nouvelle composition des représentants élus au sein de la Commission communale d'accessibilité</b> : adopté à l'unanimité <b>A procédé à l'élection</b> d'un de ses représentants élu au sein de la Commission communale d'accessibilité en remplacement de Monsieur Christian GENET, démissionnaire. <b>Désignation</b> de Monsieur <b>Denis GRIVALLIERS</b> en remplacement de Monsieur Christian GENET au sein de la Commission communale d'accessibilité. <b>Précision que</b> la nouvelle composition des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission communale d'accessibilité au 23 mars 2023 est la suivante : M. Franck VERNIN, Mme Ouda BERRADIA, M. <b>Denis GRIVALLIERS</b> , Mme Sylvie RIGAULT, M. Neima TOUNKARA, M. Jean-Paul DELOURME.
7	<b>Remplacement d'un élu et nouvelle composition des délégués du Conseil Municipal au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)</b> : adopté par 28 voix pour et 6 abstentions (M. R. Samyn, M. J.P. Delourme, M. J.P. Guerin, Mme N. Dauvergne-Jovin, Mme Guézodjé et Mme A. Decros) <b>A procédé à l'élection</b> d'un de ses représentants élu au sein du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) en remplacement de Monsieur Christian GENET, démissionnaire. <b>Désignation</b> de Madame <b>Maxelle THEVENIN</b> en remplacement de Monsieur Christian GENET au sein du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM). <b>Précision que</b> la nouvelle composition des délégués du Conseil Municipal au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) au 23 mars 2023 est la suivante : <u>Titulaires</u> : Mme <b>Maxelle THEVENIN</b> , M. Charles LEFRANC ; <u>Suppléant</u> : M. Benoît BATON.
8	<b>Remplacement d'un élu et nouvelle composition au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)</b> : adopté à l'unanimité <b>A procédé à l'élection</b> d'un de ses représentants élu au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en remplacement de Monsieur Christian GENET, démissionnaire. <b>Désignation</b> de Madame <b>Justine KENGNE</b> en remplacement de Monsieur Christian GENET démissionnaire, au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). <b>Précision que</b> la nouvelle composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au 23 mars 2023 est la suivante : Mme Ouda BERRADIA, Mme Sylvie RIGAULT, M. Neima TOUNKARA, M. Georges AURICOSTE, M. Taoufik BENTEJ, Mme <b>Justine KENGNE</b> , Mme Angélique DECROS, M. Jean-Paul DELOURME.
9	<b>Remplacement de l'élu délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration des Foyers de Seine-et-Marne</b> : adopté par 28 voix pour et 6 abstentions (M. R. Samyn, M. J.P. Delourme, M. J.P. Guerin, Mme N.

	<p>Dauvergne-Jovin, Mme Guézodjé et Mme A. Decros)</p> <p><b>A procédé à l'élection</b> du représentant élu au sein du Conseil d'Administration des Foyers de Seine-et-Marne en remplacement de Monsieur Christian GENET, démissionnaire. <b>Désignation</b> de Monsieur <b>Serge DURAND</b> en remplacement de Monsieur Christian GENET au sein du Conseil d'Administration des Foyers de Seine-et-Marne.</p>																												
10	<p><b>Remplacement d'un élu et nouvelle composition des membres issus du Conseil Municipal au sein de la Commission de délégation de service public</b> : adopté à l'unanimité</p> <p><b>A procédé à l'élection</b> d'un de ses représentants élu au sein de la Commission de délégation de service public en remplacement de Monsieur Christian GENET, qui était suppléant. <b>Désignation</b> de Madame <b>Maxelle THEVENIN</b> en remplacement de Monsieur Christian GENET au sein de la Commission de délégation de service public. <b>Précision que</b> la nouvelle composition des membres issus du Conseil Municipal au sein de la Commission de délégation de service public au 23 mars 2023 est la suivante : <u>Titulaires</u> : M. Franck VERNIN (Président), M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, M. Robert SAMYN ; <u>Suppléants</u> : Mme <b>Maxelle THEVENIN</b>, Mme Michèle EULER, M. Didier DESART, M. Taoufik BENTEJ, M. Jean-Pierre GUERIN.</p>																												
11	<p><b>Remplacement d'un élu, nouvelle composition des membres issus du Conseil Municipal et des associations d'usagers au sein de la Commission consultative des services publics locaux</b> : adopté à l'unanimité</p> <p><b>A procédé à l'élection</b> d'un de ses représentants élu au sein de la Commission consultative des services publics locaux en remplacement de Monsieur Christian GENET, qui était suppléant. <b>Désignation</b> de Madame <b>Maxelle THEVENIN</b> en remplacement de Monsieur Christian GENET au sein de la Commission consultative des services publics locaux. <b>Précision que</b> la nouvelle composition des membres issus du Conseil Municipal au sein de la Commission consultative des services publics locaux au 23 mars 2023 est la suivante : <u>Titulaires</u> : M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, M. Robert SAMYN ; <u>Suppléants</u> : Mme <b>Maxelle THEVENIN</b>, M. Georges AURICOSTE, Mme Nadia DIOP, M. Jean-Pierre GUERIN. <b>Précision que</b> la composition des membres issus des associations d'usagers au sein de la Commission consultative des services publics locaux au 23 mars 2023 est toujours la suivante : <u>Titulaires</u> : M. Michel BILLECOCQ, Mme Monique DELABY ; <u>Suppléants</u> : M. Jean-Pierre MASQUELIER, Mme Chantal LESIEUX.</p>																												
12	<p><b>Remplacement de l'élu représentant du Conseil Municipal au sein de l'Assemblée Spéciale, des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires de la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement</b> : adopté par 28 voix pour et 6 abstentions (M. R. Samyn, M. J.P. Delourme, M. J.P. Guerin, Mme N. Dauvergne-Jovin, Mme Guézodjé et Mme A. Decros)</p> <p><b>A procédé à l'élection</b> du représentant élu au sein de l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement en remplacement Monsieur Christian GENET, démissionnaire. <b>Désignation</b> de Monsieur <b>Hamza ELHIYANI</b> en remplacement de Monsieur Christian GENET pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement, composée des 15 actionnaires suivants : Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, Commune de Boissise-le-Roi, Commune de Voisenon, Commune de Livry-sur-Seine, Commune de Saint-Germain-Laxis, Commune de Montereau-sur-le-Jard, Commune de Rubelles, Commune de Le Mée-sur-Seine, Commune de Melun, Commune de Seine-Port, Commune de La Rochette, Commune de Boissise-la-Bertrand, Commune de Boissettes, Commune de Saint-Fargeau-Ponthierry, Commune de Vaux-le-Pénil. <b>Désignation</b> de Monsieur <b>Hamza ELHIYANI</b> pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement. <b>Autorisation</b> à Monsieur <b>Hamza ELHIYANI</b> à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée Spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'Assemblée Spéciale. <b>Autorisation</b> à son représentant à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le Conseil d'Administration ou par son Président.</p>																												
13	<p><b>Remplacement d'un Conseiller Municipal et nouvelle composition au sein du Conseil de quartier Croix Blanche</b> : adopté à l'unanimité</p> <p><b>A procédé à l'élection</b> d'un de ses représentants élu au sein du Conseil de quartier Croix Blanche en remplacement de la Conseillère Municipale Madame Julienne TCHAYE. <b>Désignation</b> de Madame <b>Justine KENGNE</b> en remplacement de la Conseillère Municipale Madame Julienne TCHAYE au sein du Conseil de quartier Croix Blanche. <b>Précision que</b> la nouvelle composition du Conseil de quartier Croix Blanche au 23 mars 2023 est la suivante : Elu de la majorité : Mme Jocelyne BAK, Elu de la majorité : Mme <b>Justine KENGNE</b>, Elu de la minorité : Mme Angélique DECROS.</p>																												
14	<b>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 février 2023</b> : adopté à l'unanimité																												
15	<b>Décisions prises par M. le Maire du 26 janvier au 8 mars 2023</b> : a pris connaissance																												
16	<p><b>Approbation du Compte de gestion 2022</b> : adopté par 28 voix pour et 6 abstentions (M. R. Samyn, M. J.P. Delourme, M. J.P. Guerin, Mme N. Dauvergne-Jovin, Mme Guézodjé et Mme A. Decros)</p> <p><b>Arrêt</b> du Compte de gestion 2022, dressé par M. Bernard Fleury, Comptable public de la Trésorerie Melun-Val-de-Seine, visé et certifié par l'ordonnateur, qui fait apparaître les résultats suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Fonctionnement</th> <th>Investissement</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dépenses de l'exercice 2022</td> <td>30 738 338,79</td> <td>11 296 182,42</td> <td>42 034 521,21</td> </tr> <tr> <td>Recettes de l'exercice 2022</td> <td>33 472 640,95</td> <td>14 608 567,22</td> <td>48 081 208,17</td> </tr> <tr> <td><b>Résultat de l'exercice</b></td> <td><b>2 734 302,16</b></td> <td><b>3 312 384,80</b></td> <td><b>6 046 686,96</b></td> </tr> <tr> <td>Report de l'exercice 2021 - Déficit</td> <td></td> <td>4 875 316,48</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Report de l'exercice 2021 - Excé</td> <td>1 351 449,60</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Résultat de clôture</b></td> <td><b>4 085 751,76</b></td> <td><b>- 1 562 931,68</b></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Dépenses de l'exercice 2022	30 738 338,79	11 296 182,42	42 034 521,21	Recettes de l'exercice 2022	33 472 640,95	14 608 567,22	48 081 208,17	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2 734 302,16</b>	<b>3 312 384,80</b>	<b>6 046 686,96</b>	Report de l'exercice 2021 - Déficit		4 875 316,48		Report de l'exercice 2021 - Excé	1 351 449,60			<b>Résultat de clôture</b>	<b>4 085 751,76</b>	<b>- 1 562 931,68</b>	
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL																										
Dépenses de l'exercice 2022	30 738 338,79	11 296 182,42	42 034 521,21																										
Recettes de l'exercice 2022	33 472 640,95	14 608 567,22	48 081 208,17																										
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2 734 302,16</b>	<b>3 312 384,80</b>	<b>6 046 686,96</b>																										
Report de l'exercice 2021 - Déficit		4 875 316,48																											
Report de l'exercice 2021 - Excé	1 351 449,60																												
<b>Résultat de clôture</b>	<b>4 085 751,76</b>	<b>- 1 562 931,68</b>																											
17	<p><b>Election du Président de séance avant le débat et le vote du Compte administratif 2022</b> : adopté à l'unanimité</p> <p>Présidence de l'assemblée par M. Serge DURAND, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.</p>																												

18	<p><b>Présentation du Compte administratif 2022</b> : adopté par 26 voix pour et 6 abstentions (M. R. Samyn, M. J.P. Delourme, M. J.P. Guerin, Mme N. Dauvergne-Jovin, Mme Guézodjé et Mme A. Decros). <b>M. le Maire n'a pas assisté aux discussions en se retirant de la salle et a repris sa place après le vote.</b> Le Président élu pour le vote du Compte administratif a transmis la présidence au Maire.</p> <p><b>Adoption</b> du Compte administratif 2022 qui lui est présenté en annexe par chapitre en fonctionnement et en investissement (Dépenses et Recettes) avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. <b>Adoption</b> dans son ensemble le Compte administratif 2022 de la Ville du Mée-sur-Seine qui fait apparaître les résultats suivants :</p> <table border="1" data-bbox="177 255 1091 651"> <thead> <tr> <th></th> <th>Fonctionnement</th> <th>Investissement</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dépenses de l'exercice 2022</td> <td>30 738 338,79</td> <td>11 296 182,42</td> <td>42 034 521,21</td> </tr> <tr> <td>Recettes de l'exercice 2022</td> <td>33 472 640,95</td> <td>14 608 567,22</td> <td>48 081 208,17</td> </tr> <tr> <td><b>Résultat de l'exercice</b></td> <td><b>2 734 302,16</b></td> <td><b>3 312 384,80</b></td> <td><b>6 046 686,96</b></td> </tr> <tr> <td>Report de l'exercice 2021 - Déficit</td> <td></td> <td>4 875 316,48</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Report de l'exercice 2021 - Excédent</td> <td>1 351 449,60</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Résultat de clôture</b></td> <td><b>4 085 751,76</b></td> <td><b>- 1 562 931,68</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>RAR dépenses</td> <td></td> <td>963 798,42</td> <td></td> </tr> <tr> <td>RAR recettes</td> <td></td> <td>335 430,91</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Besoin de financement de la section d'investissement</b></td> <td></td> <td><b>2 191 299,19</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Résultat global de clôture</b></td> <td><b>1 894 452,57</b></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Dépenses de l'exercice 2022	30 738 338,79	11 296 182,42	42 034 521,21	Recettes de l'exercice 2022	33 472 640,95	14 608 567,22	48 081 208,17	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2 734 302,16</b>	<b>3 312 384,80</b>	<b>6 046 686,96</b>	Report de l'exercice 2021 - Déficit		4 875 316,48		Report de l'exercice 2021 - Excédent	1 351 449,60			<b>Résultat de clôture</b>	<b>4 085 751,76</b>	<b>- 1 562 931,68</b>		RAR dépenses		963 798,42		RAR recettes		335 430,91		<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>		<b>2 191 299,19</b>		<b>Résultat global de clôture</b>	<b>1 894 452,57</b>												
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL																																																				
Dépenses de l'exercice 2022	30 738 338,79	11 296 182,42	42 034 521,21																																																				
Recettes de l'exercice 2022	33 472 640,95	14 608 567,22	48 081 208,17																																																				
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2 734 302,16</b>	<b>3 312 384,80</b>	<b>6 046 686,96</b>																																																				
Report de l'exercice 2021 - Déficit		4 875 316,48																																																					
Report de l'exercice 2021 - Excédent	1 351 449,60																																																						
<b>Résultat de clôture</b>	<b>4 085 751,76</b>	<b>- 1 562 931,68</b>																																																					
RAR dépenses		963 798,42																																																					
RAR recettes		335 430,91																																																					
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>		<b>2 191 299,19</b>																																																					
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>1 894 452,57</b>																																																						
19	<p><b>Affectation de résultats du Compte administratif 2022</b> : adopté par 28 voix pour et 6 abstentions (M. R. Samyn, M. J.P. Delourme, M. J.P. Guerin, Mme N. Dauvergne-Jovin, Mme Guézodjé et Mme A. Decros)</p> <p>Le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2022 est de 4 085 751.76 €. Il doit prioritairement servir à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de 2 191 072.33 €.</p> <p><b>Décision :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ De constater le déficit de clôture de la section d'investissement (chapitre/compte 001) : <b>1 562 931.68 €</b></li> <li>➤ D'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 10, compte 1068) : <b>2 191 299.19 €</b></li> <li>• Solde d'exécution positif reporté (chapitre/compte 002) : <b>1 894 452.57 €</b></li> </ul> </li> </ul>																																																						
20	<p><b>Vote des taux 2023 des contributions directes</b> : adopté à l'unanimité</p> <p><b>Fixation</b> du taux des contributions directes pour l'année 2023 à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taxe sur le Foncier Bâti : <b>44.62% (taux inchangé)</b></li> <li>▪ Taxe sur le Foncier non bâti : <b>100.40% (taux inchangé)</b></li> <li>▪ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : <b>16.00% (taux inchangé)</b></li> </ul> <p><b>Rappelle</b> que le taux de foncier bâti comprend la part départementale de 18% attribuée à la commune en 2021 dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation.</p>																																																						
21	<p><b>Vote du Budget Primitif 2023</b> : adopté par 28 voix pour et 6 voix contre (M. R. Samyn, M. J.P. Delourme, M. J.P. Guerin, Mme N. Dauvergne-Jovin, Mme Guézodjé et Mme A. Decros)</p> <p><b>Confirmation</b> que la Commune vote son budget par nature et par chapitre en fonctionnement et en investissement avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. <b>Précision</b> que le Budget Primitif 2023 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2022 préalablement votés au cours de la même séance. <b>Adoption</b> du Budget Primitif 2023 strictement équilibré en dépenses et en recettes, comme suit : Fonctionnement : <b>34 037 446.57 €</b>, Investissement : <b>20 395 409.10 €</b>.</p> <p><b>Fonctionnement :</b></p> <p>Les chapitres suivants en dépenses :</p> <table border="1" data-bbox="177 1429 1200 1821"> <thead> <tr> <th>Chapitre</th> <th>Libellé</th> <th>DEPENSES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>011</td> <td>Charges à caractère général</td> <td>9 776 179.00</td> </tr> <tr> <td>012</td> <td>Charges de personnel et frais assimilés</td> <td>19 805 200.00</td> </tr> <tr> <td>65</td> <td>Autres charges de gestion courante</td> <td>1 084 927.06</td> </tr> <tr> <td>66</td> <td>Charges financières</td> <td>639 964.00</td> </tr> <tr> <td>67</td> <td>Charges exceptionnelles</td> <td>7 100.00</td> </tr> <tr> <td>022</td> <td>Dépenses imprévues</td> <td>20 000.51</td> </tr> <tr> <td>023</td> <td>Virement à la section d'investissement</td> <td>1 849 634.00</td> </tr> <tr> <td>042</td> <td>Opérations d'ordre entre sections</td> <td>854 442.00</td> </tr> <tr> <td></td> <td><b>Dépenses de l'exercice</b></td> <td><b>34 037 446.57</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Les chapitres suivants en recettes :</p> <table border="1" data-bbox="177 1850 1200 2161"> <thead> <tr> <th>Chapitre</th> <th>Libellé</th> <th>RECETTES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>013</td> <td>Atténuations de charges</td> <td>350 000.00</td> </tr> <tr> <td>70</td> <td>Produits des services</td> <td>1 961 086.00</td> </tr> <tr> <td>73</td> <td>Impôts et taxes</td> <td>15 823 686.00</td> </tr> <tr> <td>74</td> <td>Dotations et participations</td> <td>13 466 092.00</td> </tr> <tr> <td>75</td> <td>Autres produits de gestion courante</td> <td>511 600.00</td> </tr> <tr> <td>77</td> <td>Produits exceptionnels</td> <td>27 000.00</td> </tr> <tr> <td>042</td> <td>Opération ordre de transfert entre sections</td> <td>3 530.00</td> </tr> </tbody> </table>	Chapitre	Libellé	DEPENSES	011	Charges à caractère général	9 776 179.00	012	Charges de personnel et frais assimilés	19 805 200.00	65	Autres charges de gestion courante	1 084 927.06	66	Charges financières	639 964.00	67	Charges exceptionnelles	7 100.00	022	Dépenses imprévues	20 000.51	023	Virement à la section d'investissement	1 849 634.00	042	Opérations d'ordre entre sections	854 442.00		<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>34 037 446.57</b>	Chapitre	Libellé	RECETTES	013	Atténuations de charges	350 000.00	70	Produits des services	1 961 086.00	73	Impôts et taxes	15 823 686.00	74	Dotations et participations	13 466 092.00	75	Autres produits de gestion courante	511 600.00	77	Produits exceptionnels	27 000.00	042	Opération ordre de transfert entre sections	3 530.00
Chapitre	Libellé	DEPENSES																																																					
011	Charges à caractère général	9 776 179.00																																																					
012	Charges de personnel et frais assimilés	19 805 200.00																																																					
65	Autres charges de gestion courante	1 084 927.06																																																					
66	Charges financières	639 964.00																																																					
67	Charges exceptionnelles	7 100.00																																																					
022	Dépenses imprévues	20 000.51																																																					
023	Virement à la section d'investissement	1 849 634.00																																																					
042	Opérations d'ordre entre sections	854 442.00																																																					
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>34 037 446.57</b>																																																					
Chapitre	Libellé	RECETTES																																																					
013	Atténuations de charges	350 000.00																																																					
70	Produits des services	1 961 086.00																																																					
73	Impôts et taxes	15 823 686.00																																																					
74	Dotations et participations	13 466 092.00																																																					
75	Autres produits de gestion courante	511 600.00																																																					
77	Produits exceptionnels	27 000.00																																																					
042	Opération ordre de transfert entre sections	3 530.00																																																					

	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>32 142 994.00</b>
	Excédent de fonctionnement reporté 002	1 894 452.57
	<b>Total cumulé des recettes</b>	<b>34 037 446.57</b>

**Investissement :**

Les chapitres/opérations suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	DEPENSES
20	Immobilisations incorporelles	91 101.20
21	Immobilisations corporelles	4 551 634.35
-	Opérations d'équipement	6 857 322.87
16	Emprunts et dettes assimilés	2 140 266.00
040	Opérations d'ordre entre sections	3 530.00
041	Opérations patrimoniales	5 188 603.00
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>18 832 477.42</b>
001	Déficit reporté	1 562 931.68
	<b>Total cumulé des dépenses</b>	<b>20 395 409.10</b>

Les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	RECETTES
13	Subventions d'investissement	1 541 430.91
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 030 000
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 191 299.19
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 740 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 849 634.00
040	Opérations d'ordre entre sections	854 442.00
041	Opérations patrimoniales	5 188 603.00
	<b>Total cumulé des recettes</b>	<b>20 395 409.10</b>

**Exception** d'une partie du chapitre 65 pour laquelle les conditions de vote sont décrites ci-après. **Précision** qu'en application de l'article 2131-II du Code général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions détaillée à l'annexe a été votée distinctement des autres chapitres du budget, les Conseillers intéressés à l'affaire n'ayant pas pris part au vote des subventions les concernant comme suit dans le tableau présenté. **Précision** qu'en application de l'article 2311-7 du Code général des collectivités territoriales, les subventions assorties de conditions d'octroi font l'objet d'une délibération distincte.

**22 Ouverture Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) 2023 : adopté à l'unanimité**

**Approbation** de la création de l'autorisation de programme ci-après :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP (TTC)	CP 2023	CP 2024	CP 2025
8	Travaux de réhabilitation et d'agrandissement du groupe scolaire Camus	17 324 320 €	5 024 512 €	6 154 904 €	6 654 904 €

**Autorisation** à Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière afférentes à la présente délibération.

**23 Autorisation de signer la convention intercommunale de coordination de la Police municipale et des forces de sécurité de l'Etat : adopté à l'unanimité**

Formalisation du partenariat sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine entre les Polices municipales, la Police intercommunale, la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) de Seine-et-Marne et le Groupement de Gendarmerie Départementale (GGD) de la Seine-et-Marne. **Approbation** de la convention intercommunale de coordination de la Police municipale intercommunale et des forces de sécurité de l'Etat, présentée.

**Autorisation** à Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention intercommunale de coordination de la Police municipale intercommunale et des forces de sécurité de l'Etat, ci-annexée, ainsi que tous documents y afférents.

**24 Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : « Pilotage du projet de territoire - Chargé de coopération Convention Territoriale Globale (CTG) » : adopté à l'unanimité (M. J.P. Guérin est sorti et n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)**

Le financement des postes de chargé de coopération CTG s'élève pour l'année de référence de la présente convention à : 29 966,64 €/ETP (Equivalent Temps Plein).

**Approbation** de la Convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune : « Pilotage du projet de territoire - Chargé de coopération Convention Territoriale Globale » couvrant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2026, présentée. **Autorisation** à Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous documents/actes y afférents et à solliciter toutes les subventions en découlant et effectuer toutes les démarches y afférentes.

**25 Avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sur la prestation de service du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), bonus territoire Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2025 : adopté à l'unanimité (M. J.P. Guérin est sorti et n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)**

Le montant forfaitaire par heure : 16,10 €. Le financement du bonus territoire CTG s'élève pour l'année de référence de la présente convention à : 201 heures de fonctionnement. Considérant l'évolution des règles de financement des

	prestations de service des LAEP, <b>approbation</b> de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service, avec la CAF de Seine-et-Marne, présenté, pour le LAEP pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 Décembre 2025. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant à la convention d'objectifs et de financement, présenté, ainsi que tous les documents/actes y afférents et à solliciter toutes les subventions en découlant.												
26	<b>Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sur la prestation de service Contrat Local d'Accompagnement à la Solidarité (CLAS) et bonus associés sur la période 2022-2026</b> : adopté à l'unanimité (M. J.P. Guérin est sorti et n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles) En fonction de leur classe, les enfants sont accueillis deux soirs par semaine, du mois d'octobre au mois de juin sur 2 pôles différents. Des ateliers éducatifs sont mis en place à partir de janvier par les intervenants de 18h00 à 19h00. Considérant que le dispositif d'aide aux devoirs CLAS répond à un réel besoin pour les enfants du territoire, <b>approbation</b> de la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service, avec la CAF de Seine-et-Marne, présentée, pour le CLAS pour la période du 1 <sup>er</sup> septembre 2022 au 30 Juin 2026. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, présentée, ainsi que tous les documents/actes y afférents et à solliciter toutes les subventions en découlant.												
27	<b>Contrat d'objectifs et de moyens 2023 avec l'association sportive Le Mée Sports Melun Val de Seine Basketball</b> : adopté à l'unanimité Par application de la Loi n°2000-321 et en particulier son article 10, la Ville a obligation de conclure un contrat d'objectif définissant l'objet, les montants et les conditions d'utilisation avec chaque bénéficiaire de subvention supérieure à 23 000 €. Le contrat précédent est arrivé à échéance. Dans ce cadre, la municipalité a engagé une réflexion avec l'association sportive concernée pour définir de nouveaux objectifs en lien avec l'évolution des besoins des Méens et les orientations de la politique sportive notamment lors de l'évaluation des contrats d'objectifs et de moyens effectuée le 28 novembre 2022. <b>Approbation</b> du contrat d'objectifs et de moyens pour une période d'un an renouvelable trois fois maximum par tacite reconduction avec l'association sportive Le Mée Sports Melun Val de Seine Basketball. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat d'objectifs et de moyens avec l'association sportive Le Mée Sports Melun Val de Seine Basketball présenté, ainsi que tous documents y afférents. <b>Dit</b> que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.												
28	<b>Contrat d'objectifs et de moyens 2023 avec l'association sportive Le Mée Sports Football</b> : adopté à l'unanimité (M. Christian Quillay n'a pas pris part au vote en tant que Président de Le Mée Sports Football) Idem que le point n°27. <b>Approbation</b> du contrat d'objectifs et de moyens pour une période d'un an renouvelable trois fois maximum par tacite reconduction avec l'association sportive Le Mée Sports Football. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat d'objectifs et de moyens avec l'association sportive Le Mée Sports Football présenté, ainsi que tous documents y afférents. <b>Dit</b> que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.												
29	<b>Contrat d'objectifs et de moyens 2023 avec l'association sportive Le Mée Sports Handball</b> : adopté à l'unanimité Idem que le point n°27. <b>Approbation</b> du contrat d'objectifs et de moyens pour une période d'un an renouvelable trois fois maximum par tacite reconduction avec l'association sportive Le Mée Sports Handball. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat d'objectifs et de moyens avec l'association sportive Le Mée Sports Handball présenté, ainsi que tous documents y afférents. <b>Dit</b> que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.												
30	<b>Contrat d'objectifs et de moyens 2023 avec l'association sportive Le Mée Sports Natation</b> : adopté à l'unanimité Considérant que le montant de la subvention accordée à l'association est supérieur à 23 000 €, il propose la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens pour une période d'un an, <b>approbation</b> du contrat d'objectifs et de moyens avec l'association sportive Le Mée Sports Natation pour l'exercice 2023, présenté. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat d'objectifs et de moyens avec l'association sportive Le Mée Sports Natation pour l'exercice 2023 présenté, ainsi que tous documents y afférents. <b>Dit</b> que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.												
31	<b>Attribution de subventions 2023 aux associations conventionnées</b> : adopté à l'unanimité <b>Décision d'accorder les subventions 2023 ci-dessous :</b>												
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Association</th> <th>Subvention totale 2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Amicale des Loisirs et Sorties du Personnel communal de Le Mée-sur-Seine</td> <td>32 000.00 €</td> </tr> <tr> <td>Le Mée Sports Handball</td> <td>43 689.53 €</td> </tr> <tr> <td>Le Mée Sports Melun Val de Seine Basketball</td> <td>148 683.73 €</td> </tr> <tr> <td>Le Mée Sports Football</td> <td>186 506,62 €</td> </tr> <tr> <td>Le Mée Sports Natation</td> <td>2 836.22 €</td> </tr> </tbody> </table>	Association	Subvention totale 2023	Amicale des Loisirs et Sorties du Personnel communal de Le Mée-sur-Seine	32 000.00 €	Le Mée Sports Handball	43 689.53 €	Le Mée Sports Melun Val de Seine Basketball	148 683.73 €	Le Mée Sports Football	186 506,62 €	Le Mée Sports Natation	2 836.22 €
Association	Subvention totale 2023												
Amicale des Loisirs et Sorties du Personnel communal de Le Mée-sur-Seine	32 000.00 €												
Le Mée Sports Handball	43 689.53 €												
Le Mée Sports Melun Val de Seine Basketball	148 683.73 €												
Le Mée Sports Football	186 506,62 €												
Le Mée Sports Natation	2 836.22 €												
	<b>Dit</b> que les dépenses seront imputées au compte 6574 (chapitre 65) du budget communal. <b>Précision</b> que ces montants incluent les acomptes attribués par la Délibération 2022DCM-12-60. <b>Précision</b> qu'en application de l'article 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, les subventions 2023 aux associations ont été votées et les Conseillers intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote des subventions les concernant comme suit dans le tableau présenté.												
32	<b>Convention d'accueil de bénévole au sein de la MJC Le Chaudron</b> : adopté à l'unanimité Dans le cadre de la reprise en régie directe des activités anciennement exercées par l'association MJC Le Chaudron, la Commune du Mée-sur-Seine a privilégié, pour assurer certaines des activités prévues tout au long de l'année au sein de la MJC, le recours à des bénévoles disposant des compétences nécessaires pour exercer les missions confiées. <b>Approbation</b> de la convention type d'accueil de bénévole au sein de la MJC Le Chaudron, présentée. <b>Autorisation</b> à												

	<p>Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions d'accueil de bénévole selon le modèle type présenté, ainsi que tous documents y afférents, pour l'exercice des activités suivantes au sein des services de la MJC Le Chaudron : sculpture, patchwork, travaux d'aiguilles, Tai-chi, toute autre activité proposée par la MJC Le Chaudron. <b>Précision</b> que les activités précitées ne sont pas exclusives, l'autorisation de conclure des conventions d'accueil de bénévole valant également pour toutes autres activités entrant dans le champ de compétence des services de la MJC Le Chaudron. <b>Précision</b> que la commune souscrira une assurance multirisques de nature à couvrir les dommages causés ou subis par le bénévole qui intervient à l'occasion d'une mission de service public et que le bénévole devra souscrire une assurance comprenant la <b>garantie de responsabilité civile</b>.</p>
33	<p><b>Autorisation de vendre une partie de la parcelle cadastrée section BM n° 824 sise Bois des Courtilleaires à Monsieur David MILEWSKI et Madame Sylvie BRIZAY (51 m<sup>2</sup>)</b> : adopté à l'unanimité</p> <p>Considérant que la commune a engagé depuis près de trois ans une vaste campagne de régularisation foncière visant à protéger et valoriser le patrimoine communal, mais également à mettre en adéquation les découpages fonciers légaux/théoriques avec les découpages physiques/réels observés sur site, considérant que cette campagne a permis de mettre en lumière l'utilisation à titre exclusif, par un particulier, d'une fraction de la parcelle BM n° 824, propriété communale, considérant en effet qu'une fraction de la parcelle BM n° 824 est clôturée et utilisée par un particulier depuis de très nombreuses années, en bordure d'un espace boisé classé, à proximité des lignes hautes tensions, considérant qu'après analyse de la commune, une cession de cette fraction de parcelle audit particulier a été jugée plus pertinente qu'une réintégration « physique » dans le domaine public, dans la mesure où son maintien dans le domaine public ne présente aucune utilité et qu'une telle cession permettra un alignement avec les parcelles cadastrées BM n° 827 et BM n° 828, jusqu'à l'air de retournement et de stationnement faisant elle aussi partie de la vaste parcelle communale cadastrée BM n° 824, considérant l'intérêt d'une telle opération foncière de régularisation, <b>décision</b> de vendre une partie de la parcelle cadastrée section BM n°824 d'une superficie de 51 m<sup>2</sup>, sis Bois des Courtilleaires à Le Mée-sur-Seine pour un montant de 4 850 € à Monsieur David MILEWSKI et Madame Sylvie BRIZAY, selon le plan de division établi par un géomètre présenté. <b>Autorisation</b> à ce titre à Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents/actes y afférents et notamment les actes notariés correspondants. <b>Dit</b> que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal.</p>
34	<p><b>Convention de rétrocession d'un espace boisé remarquable Route de Boissise, parcelle cadastrée BV n° 409, entre la commune et la Société en Nom Collectif (SNC) Le Mée Boissise – Acquisition d'un espace boisé remarquable (10 614 m<sup>2</sup>)</b> : adopté à l'unanimité</p> <p>Considérant qu'une telle acquisition est pertinente pour la mise en œuvre de la « coulée verte », considérant que cette acquisition n'est pas soumise à la saisine des domaines, <b>approbation</b> du projet de convention de rétrocession présenté entre la commune et la SNC LE MEE BOISSISE. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit projet de convention et tous documents y afférents, et à réaliser toutes démarches en ce sens. <b>Approbation</b> de l'acquisition d'une fraction de la parcelle cadastrée section BV n° 409 selon le plan de géomètre présenté soit une surface globale de 10 614 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique. <b>Autorisation</b> en conséquence à Monsieur le Maire, ou son représentant, à réaliser toutes les démarches en ce sens et à signer tous actes/documents y afférents, et notamment les actes notariés correspondants. <b>Dit</b> que les crédits seront inscrits au chapitre correspondant du budget communal.</p>

Pas de questions de Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux avant de clore la réunion. La séance a été levée à 21h30. M. le Maire a ensuite donné la parole au public.

**Franck Vernin**  
Maire




**Christian Quillay**  
Secrétaire de séance  
Adjoint au Maire en charge du Commerce,  
du Développement économique et de  
l'Emploi

